

Mairie de Ferrières-En-Brie



Projet pédagogique et projet de fonctionnement de la Salle des Jeunes 2024

1. PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec les personnes qui animent les Accueils.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

1.1 PRESENTATION DE LA SALLE DES JEUNES :

La Salle Des Jeunes est une structure municipale ouverte et destinée aux 11-17 ans, elle est située place Auguste Trézy à côté de la Bibliothèque municipale.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la Salle Des Jeunes est déclarée en tant qu'accueil de loisirs sans hébergement. La capacité d'accueil a été fixée à 38 jeunes. L'objectif majeur de cette structure est d'offrir aux jeunes Ferriérois et Ferrièresois un lieu d'accueil et d'écoute, mais aussi de leur proposer un certain nombre de loisirs (activités, sorties, mini séjour...). La Salle Des Jeunes vise le public 11-17 ans habitant la commune.

1.2 HORAIRES D'OUVERTURES :

Période scolaire

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 15h00 à 18h30
- les mercredis et samedis : 13h30 à 18h30.

Vacances scolaires

- du lundi au vendredi: 13h00 à 18h30

La Salle est fermée le dimanche et les jours fériés.

1.3 L'INSCRIPTION A LA SALLE DES JEUNES :

Pour participer aux activités proposées par la Salle Des Jeunes, chaque jeune doit déposer un dossier d'inscription. Ce dossier est obligatoire et fera l'objet d'un traitement informatisé conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les personnes concernées par les informations nominatives peuvent en demander la communication ainsi que la rectification le cas échéant. L'inscription est facturée 10 € et est valable un an, soit 12 mois.

Pour s'inscrire aux activités :

Environ 1 à 2 semaines avant le début de chaque période de vacances, le service Enfance Jeunesse envoie un mail pour informer les familles de la date pour la pré-inscription en ligne (obligatoire) ainsi que de la disponibilité du programme des activités. Sur ce document, les modalités d'inscriptions seront indiquées. Les inscriptions seront prises en compte uniquement à réception de l'autorisation parentale dûment signée et retournée au service Enfance Jeunesse.

1.4 LA FACTURATION :

Certaines activités proposées sont payantes et facturées conformément aux tarifs votés par le conseil municipal (délibération n°051-2017 du 19 mai 2017). Les tarifs sont calculés en fonction du coût de chaque activité. Ils se présentent sous la forme d'une grille tenant compte des revenus de chaque ménage. Différents tarifs sont proposés en fonction du coût des activités. Sur le programme, une lettre est attribuée pour chaque activité indiquant le tarif appliqué (cf. grille ci-dessous de tarifs votés par le conseil Municipal). Pour calculer la tranche de tarif applicable, les familles doivent fournir le dernier avis d'imposition remis par les services fiscaux. A défaut, nous appliquerons la tarification la plus élevée.

Grille de tarifs applicable à compter du 1er juillet 2017

Revenu fiscal de référence du ménage	Les tarifs sont appliqués en fonction du coût de l'activité									
	Tarifs A	Tarifs B	Tarifs C	Tarifs D	Tarifs E	Tarifs F	Tarifs G	Tarifs H	Tarifs I	Tarifs J
Inférieur à 12 999 €	1,75€	3,50€	5,25€	7,00€	8,75 €	10,5€	12,25€	14,00€	15,75€	17,50€
De 13 000 € à 19 999 €	2,00€	4,00€	6,00€	8,00€	10,00€	12,00€	14,00€	16,00€	18,00€	20,00€
De 20 000 € à 27 999 €	2,25€	4,50€	6,75€	9,00€	11,2€	13,50€	15,75€	18,00€	20,25€	22,50€
De 28 000 € à 36 999 €	2,50€	5,00€	7,50€	10,00€	12,5€	15,00€	17,50€	20,00€	22,50€	25,00€
De 37 000 € à 53 999 €	2,75€	5,50€	8,25€	11,00€	13,7€	16,50€	19,25€	22,00€	24,75€	27,50€
De 54 000 € à 71 999 €	3,00€	6,00€	9,00€	12,00€	15,00€	18,00€	21,00€	24,00€	27,00€	30,00€
Supérieur à 72 000 €	3,25€	6,50€	9,75€	13,00€	16,2€	19,50€	22,75 €	26,00 €	29,25€	32,50€

Après chaque période de vacances, une facture est adressée aux familles. Le paiement s'effectue en ligne via le portail citoyen sur notre site : www.ferrieresenbrie.fr (rubrique Enfance-Jeunesse) Pour tout défaut de paiement, une procédure d'impayé est mise en œuvre par le Trésorier Payeur. Toute inscription sera automatiquement facturée, même si le jeune ne participe pas à l'activité, sauf en cas de maladie justifiée par un certificat médical fourni sous 48h.

1.5 LES MOYENS :

Dans le but d'accueillir au mieux le public de fréquentant la structure mais aussi dans le but de réaliser des activités répondant aux besoins et aux attentes de celui-ci, nous disposons de :

Humains :

- ↪ L'équipe d'animation est composée de 4 personnes en fonction des périodes (cf. présentation de l'équipe d'animation)

Locaux :

- ↪ Une cuisine équipée fonctionnelle
- ↪ Une réserve dans laquelle les animateurs centralisent, gèrent et assurent la maintenance des moyens matériels
- ↪ Une salle de 60m²
- ↪ Une salle de 30m²
- ↪ Une salle de 20m²
- ↪ Deux toilettes
- ↪ Un jardin d'environ 200m²

- ↪ Un bureau pour le directeur
- ↪ Un bureau pour l'équipe d'animation

Techniques :

- ↪ Une possibilité de réservation auprès des services techniques de mobiliers pour nos différentes manifestations : tables et chaises (repas de fin d'année, barbecue, soirées à thèmes).

Logistiques :

- ↪ Deux minibus (*qu'il faut réserver auprès du service jeunesse*)
- ↪ Trois ordinateurs portables
- ↪ Téléphones fixe et portable : réservation, demande de devis...
- ↪ Une télévision,
- ↪ Une table d'Air Hockey

Matériels pédagogiques :

- ↪ Une table de ping-pong
- ↪ Un baby-foot
- ↪ Des jeux en bois
- ↪ Deux consoles de jeu (Playstation 5, Nintendo Switch)
- ↪ Des jeux de sociétés
- ↪ Petit matériel fongible
- ↪ Une chaîne hifi
- ↪ Une enceinte portable

2. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA STRUCTURE

Les objectifs pédagogiques sont fixés par l'équipe d'animation. Les objectifs sont approuvés et validés par le conseil Municipal. Ils prennent en compte les objectifs éducatifs de la commune et le contexte local et les envies des jeunes.

2.1 FAVORISER L'ACCUEIL DES JEUNES :

- Mettre en place des moments d'échanges et d'écoutes adaptés aux jeunes
- Faire connaître sur la structure sur le territoire communal

Moyens :

- ↪ Veiller à l'épanouissement individuel et collectif des jeunes
- ↪ Diffuser une communication adaptée pour toucher le public visé
- ↪ Mettre en place des animations et projets adaptés aux jeunes

2.2 RENDRE LES JEUNES ACTEURS DE LEURS TEMP-LIBRES :

- Les responsabiliser dans le fonctionnement de la structure
- Les impliquer dans la mise en place des projets, des animations
- Les accompagner dans la réalisation de leurs projets

Moyens :

- ↪ Mise en place d'un règlement intérieur créer avec les jeunes et qu'ils devront respecter
- ↪ Les jeunes pourront décider et organiser leurs activités ou projets (recherche, autofinancement,

réalisation)

- ↳ Mise en place d'outil permettant aux jeunes d'être à l'initiative des projets et activités proposées

2.3 DEVELOPPER L'OUVERTURE CULTURELLE, LES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTIVER LE LIEN SOCIAL

- Mettre en place des actions avec les partenaires locaux
- Susciter l'ouverture culturelle
- Favoriser l'ouverture vers des modes de vie différents
- Mettre en place des projets adaptés (sportifs, culturels...)

Moyens :

- ↳ Des activités favorisant l'échange avec les associations et organisations locales seront mises en place (participation aux fêtes locales, rencontres inter générations, etc.)
- ↳ Des projets, activités et sorties culturelles seront proposés sur et en dehors du territoire
- ↳ Des actions sur la découverte de cultures différentes seront proposés (ateliers culinaire, sorties expo)
- ↳ Via les activités proposées, réussir à proposer des projets prenant en compte l'envie et la motivation des jeunes (mini séjour, shooting photos, atelier culinaire...)

2.4 ACCOMPAGNER LES JEUNES AU COURS DE L'ADOLESCENCE :

- Prévenir les comportements à risque
- Permettre la valorisation de soi
- S'ouvrir sur l'extérieur
- Maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles

Moyens :

- ↳ Des actions de prévention seront menées avec les jeunes (prévention routière, alcool, drogue, sexualité, hygiène, premiers secours, etc.)
- ↳ Des activités où chacun pourra s'exprimer, s'épanouir et se mettre en valeur seront proposées tout en respectant les capacités, âges et sexes de chacun (graff, danse, ateliers culinaires, sports, etc.)
- ↳ Des mini-séjours permettront l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous
- ↳ Des activités ludiques (Laser Game, Koezio, cinéma, bowling, Jeux de rôles, etc.) accompagnées seront proposées
- ↳ Afin de permettre aux familles de comprendre et de partager le ressenti des jeunes, des actions avec et pour les parents seront menées (soirée retour).

2.5 LES RELATIONS HUMAINES :

A. Relations Jeunes/jeunes

- ↳ Tous les jeunes ont les mêmes droits et devoirs les uns envers les autres.
- ↳ Chaque jeune a le même pouvoir de décisions (choix des activités, choix des sorties).

B. Relations Jeunes/animateurs

- ↳ L'animateur est un adulte certifié professionnel de l'animation et a pour but d'accompagner le jeune hors cadre familial et scolaire.
- ↳ Il veillera à ce que chaque individu soit respecté et respectueux des autres
- ↳ Il est un modèle et veille à son langage

3. L'EQUIPE D'ANIMATION :

L'équipe d'animation est chargée de mettre en application le projet pédagogique. Elle devra être à l'écoute des jeunes et répondre du mieux possible à leurs besoins collectifs et individuels en s'efforçant d'instaurer un climat de confiance et de réciprocité entre les jeunes et les adultes.

Les animateurs sont garants de l'intégrité morale, physique, affective et intellectuelle des jeunes qu'ils auront sur la structure ou qu'ils encadreront. Ils ont un rôle de conseil et de médiateur, ils auront aussi un rôle pédagogique et éducatif, ils se devront de montrer l'exemple aux jeunes par rapport au respect et aux règles de la Salle Des Jeunes.

Le principe de neutralité du service public interdit au fonctionnaire titulaire ou non titulaire de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque. En tant qu'agent de la fonction publique le principe de neutralité du service public s'impose à l'équipe. Ce qui signifie qu'il est interdit d'exprimer ses opinions politiques ou religieuses dans l'exercice de nos missions.

Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer à la reproduction et à la diffusion, sans son autorisation expresse, de son image, quelle que soit la nature du support utilisé. Dans le cadre des accueils de loisirs, périscolaires et de la Salle Des Jeunes, les parents sont informés via le dossier d'inscription que les photos ou vidéos prises dans le cadre des activités des structures d'accueil, sont susceptibles de figurer sur les sites Internet ou sur les bulletins d'information de la Commune de Ferrières-en-Brie et ou de l'intercommunalité de rattachement. Si les parents ne souhaitent pas voir figurer l'image de leur enfant sur l'un ou plusieurs de ces supports, ils doivent nous le signaler par écrit.

Cela signifie qu'en dehors de ces cas précis les photographies, vidéos prises dans le cadre de vos fonctions ne peuvent en aucun être diffusées sur aucun support que ce soit (internet, Facebook, twitter, Instagram, Snapchat...) sans l'accord exprès des personnes dont l'image est reproduite et sans l'autorisation de l'autorité territoriale.

3.1 PRESENTATION DE L'EQUIPE :

EBOSSÉ César :

Directeur de l'ALSH «Salle Des Jeunes», titulaire du BPJEPS Loisirs Tous Public (LTP), du BAFA, du BAFD et du PSC1.

Son rôle :

- ↪ Il est le directeur de la structure,
- ↪ Il est le garant du projet de fonctionnement et doit veiller à le faire respecter.
- ↪ Il est le garant du matériel mis à disposition ainsi que des locaux.
- ↪ Il coordonne l'équipe et les actions de la structure jeunes
- ↪ Il met en place des projets, des actions d'animation et de prévention en direction des jeunes âgés de 11 à 17 ans.
- ↪ Il gère les différents budgets de la Salle
- ↪ Il est directeur des séjours et des mini séjours que propose la commune quand c'est nécessaire
- ↪ Il met en place les outils de travail pour l'ensemble de l'équipe d'animation (plannings, horaires, congés, heures supplémentaires).

ECOBICHON David :

Directeur adjoint, titulaire du BAFA, du BAFD (en cours), du PSC1 et d'une licence en économie sociale.

Son rôle :

- ↪ Il mettra en place des projets et des actions en direction des jeunes âgées de 11 à 17 ans en conformité avec le projet pédagogique de la structure.
- ↪ Il devra mettre en place une passerelle qui permettra aux CM2 de commencer à s'approprier le fonctionnement de la salle
- ↪ I
- ↪ il supplée le directeur en son absence

DECOCHEREUX Kevin :

Animateur titulaire du BAFA.

Son rôle :

- ↪ Il met en place des projets et des actions en direction des jeunes âgées de 11 à 17 ans en conformité avec le projet pédagogique de la structure.
- ↪ Il sera chargé de mettre en place un CMJ (Conseil Municipal Jeunes)

Animatrice en cours de recrutement :

Son rôle :

- ↪ Elle mettra en place des projets et des actions en direction des jeunes âgées de 11 à 17 ans en conformité avec le projet pédagogique de la structure.

DUCROT Romain (uniquement pendant les vacances scolaires et sur des projets proposés) :

Animateur titulaire du BAFA, et BPJPS Activités physique pour Tous (APT). Educateur sportif en milieu scolaire à l'année. Il interviendra sur la structure uniquement via des projets dirigés vers le secteur sportif ou via des stages sportifs.

4. LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

4.1 LE FONCTIONNEMENT DES SORTIES ET DES ACTIVITES

Le choix des activités lors des vacances scolaires est subordonné aux objectifs pédagogiques fixés. Dans l'intérêt des jeunes et de leur épanouissement nous proposons des activités et sorties orientées vers le sport, la culture, le loisir, nous y ajoutons selon l'envie et la faisabilité des soirées thématique en lien avec la période. L'inscription des jeunes aux activités se fait sous l'autorité des parents, par le biais de la fiche d'inscription et le programme des vacances. Nous essayons dans la mesure du possible d'accepter l'ensemble des jeunes aux activités. Sachant que les inscriptions sont prises en compte à la date et aux heures indiquées. Dans un souci d'équité, si un jeune ne peut pas participer à une activité nous lui donnerons la priorité à la prochaine.

4.2 LES TRANSPORTS

La commune met à notre disposition deux minibus, nous permettant de nous déplacer librement lors de sorties et mini-séjours. Nous prenons également les transports en commun et passons par un loueur de car pour certaines sorties.

4.3 LES LISTINGS ET LA PRESENCE DES JEUNES

Chaque jour, les jeunes fréquentant la structure sont notés sur une tablette via un logiciel installé dessus ou sur l'ordinateur. selon l'option choisit, il sera impératif de transmettre ces données au responsable de service chaque semaine. Un passage même bref équivaut à une entrée. Tout jeune inscrit à une activité doit rester pour la durée de l'activité.

Ces listings permettent de connaître à tout moment le nombre de jeunes présents sur la structure. Ils doivent être conservés cinq ans, ils peuvent être demandé en cas de contrôle de la DDCS ou de la CAF.

4.4 INSCRIPTION ANNUELLE ET INSCRIPTION AUX ACTIVITES

a) L'inscription à la Salle Des Jeunes s'effectue chaque début d'année. Les jeunes doivent remettre un dossier d'inscription signé par leur parent et par eux-mêmes.

b) Environ 1 à 2 semaines avant le début de chaque période de vacances, le service Enfance Jeunesse envoie un mail pour informer les familles de la date pour la pré-inscription en ligne (obligatoire) ainsi que de la disponibilité du programme des activités. Sur ce document, les modalités d'inscriptions seront indiquées. Les inscriptions seront prises en compte uniquement à réception de l'autorisation parentale dûment signée et retournée au service Enfance Jeunesse.

4.5 LE BUDGET 2024

Notre budget de fonctionnement est établi suivant délibération du conseil municipal aux vues du compte de résultat de l'année précédente. Les projets, sorties et activités sont organisés en prenant en compte le budget alloué à la Salle Des Jeunes. Il regroupe les lignes budgétaires comme suit :

- ✓ alimentation
- ✓ fournitures consommables
- ✓ prestations de services
- ✓ transports
- ✓ petit équipement durable
- ✓ intervenants
- ✓ pharmacie
- ✓ documentations.

Ce budget est géré par le responsable de la structure qui renseigne un tableau budget et établi le compte de résultat en fin d'année. Il est chargé des dépenses et celles liées à l'organisation éventuelle des mini-séjours sont incluses dans ce budget sauf cas exceptionnel.

4.6 LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Pour poursuivre l'objectif de constante amélioration de la structure nous devons rester à l'écouter des envies et idées des jeunes. Pour cela un ensemble d'outils est mis en place, comme le questionnaire, la boîte à idées et l'écoute quotidienne avec les jeunes. Les repas tout au long de l'année permettent de faire le point sur les moments passé et les projets à venir. Enfin nous sommes aussi actifs sur Facebook, Instagram, Snapchat et sur le site de la commune.

- Le livret d'accueil distribué avec le dossier d'inscription : ce livret donne aux familles toutes les explications sur le fonctionnement, les inscriptions et la facturation.
- La page Facebook, l'En Direct et le site Internet de la commune : sur ces trois supports le service communication tient à jour l'actualité et les informations relative à la Salle Des Jeunes
- Les mails : 2 à 4 semaines avant le début de chaque période de vacances, le service communication de la mairie envoie un mail aux familles indiquant que le programme des activités est à disposition (sur le site Internet de la commune ainsi qu'à la Salle Des Jeunes).
- Le programme des vacances : il est notre outil de communication principal, le lien direct entre les parents les jeunes et les animateurs.

4.7 LES RESEAUX SOCIAUX

La Salle Des Jeunes pour être plus visible auprès de son public, mais aussi communiquer plus rapidement, lance ses réseaux sociaux (Instagram et Snapchat).

Ces différents outils nous permettront d'informer les jeunes sur les programmes vacances et les différents projets, mais aussi de communiquer via des photos sur les activités effectuées.

L'utilisation de ces réseaux sociaux par les jeunes sera soumise à conditions. En effet nous nous appuierons sur la législation en vigueur :

- «Les réseaux sociaux sont interdits aux enfants de moins de 13 ans»
- «Pour les 13-14 ans le consentement des parents est désormais requis».

Pour nous conformer à la loi, un contrôle accru des utilisateurs souhaitant nous suivre sur nos réseaux sociaux sera effectué.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION DES RÉSEAUX SOCIAUX EN FRANCE

Interdit au moins de 13 ans

En France, les réseaux sociaux sont interdits aux enfants de moins de 13 ans.

Créer un compte avec de fausses informations constitue une infraction aux conditions d'utilisation des réseaux sociaux. Cela inclut notamment les comptes enregistrés pour une personne de moins de 13 ans.

Pourquoi ?

Les enfants de moins de 13 ans sont vulnérables à la fois du fait des propos et autres contenus mis en ligne par d'autres personnes, mais également à raison des contenus qu'ils mettent eux-mêmes sur le site, notamment les informations personnelles et les photos.

Par ailleurs en laissant leur profil ouvert au public comme bien souvent, les mineurs peuvent ainsi être exposés aux intentions malveillantes.

Entre 13 et 15 ans

Pour les 13-14 ans le consentement des parents est requis pour créer un compte.

Les 15 ans et plus peuvent consentir seul, comme un majeur

Plus d'info sur : <https://www.e-enfance.org/reglementation-reseaux-sociaux>